



HAL
open science

Varron, *Économie rurale*, 2 (extraits)

Maëlys Blandenet

► **To cite this version:**

Maëlys Blandenet. Varron, *Économie rurale*, 2 (extraits). Cultiver dans l'Antiquité. Les céréales et les légumineuses, NAKALA - <https://nakala.fr> (Huma-Num - CNRS), https://agriculture-antiquite.huma-num.fr/textes/Varron_auteur/varron_res_rusticae_2, 2024, 10.34847/nkl.b176n35b . hal-04672568

HAL Id: hal-04672568

<https://hal.science/hal-04672568v1>

Submitted on 19 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Imprimé à partir de l'édition numérique :

https://agriculture-antiquite.huma-num.fr/textes/Varron_auteur/varron_res_rusticae_2

Traduction, notes et analyse : Maëlys Blandenet

Édition électronique : Maëlys Blandenet, Elysabeth Hue-Gay

Relectures : Maëlys Blandenet, Marine Bretin-Chabrol

Source du texte ancien : VARRON, 1985. *Économie rurale, Livre II*, Charles GUIRAUD (éd., trad.), Paris, Les Belles Lettres.

Citation : BLANDENET Maëlys (traduction, notes et analyse, édition électronique, relectures), BRETIN-CHABROL Marine (relectures) *et alii*, « Varron, Économie rurale », *Cultiver dans l'Antiquité. Les céréales et les légumineuses* (en ligne) https://agriculture-antiquite.huma-num.fr/textes/Varron_auteur/varron_res_rusticae_2, consulté 2024-08-19), DOI: 10.34847/nkl.b176n35b.

2, 0, 3-4

[3] Igitur quod nunc intra murum fere patres familiae correpserunt, relictis falce et aratro, et manus mouere maluerunt in theatro ac circo quam in segetibus ac uinetis, [ac] frumentum locamus qui nobis aduehat, qui saturi fiamus, ex Africa et Sardinia et nauibus uindemiam condimus ex insula Coa et Chia. [4] Itaque in qua terra culturam agri docuerunt pastores progeniem suam qui condiderunt urbem, ibi contra progenies eorum propter auaritiam contra leges ex segetibus fecit prata, ignorantes non idem esse agri culturam et pastionem. Alius enim opilio et arator; nec si possunt in agro pasci<armenta>, armentarius non alius ac bubulcus. Armentum enim id quod in agro natum non creat, sed tollit dentibus. Contra bos domitus causa fit ut commodius nascatur frumentum in segete et pabulum in nouali.

[3] Donc¹, puisqu'à présent les pères de famille se sont généralement glissés à l'intérieur du rempart, en ayant délaissé serpe et araire, et qu'ils ont préféré agiter leurs mains au théâtre et au cirque plutôt que dans les champs et les vignobles², nous affermons le blé à quelqu'un qui, pour nous rassasier, le transporte d'Afrique et de Sardaigne, et c'est avec des bateaux que nous serrons une vendange venant des îles de Cos et de Chios³. [4] Aussi, sur cette terre où les bergers qui fondèrent la Ville enseignèrent l'agriculture à leurs descendants⁴, les descendants de ces derniers à l'inverse, par cupidité, ont transformé les champs en prés, contrairement aux lois⁵, sans savoir qu'agriculture et élevage sont deux choses différentes. De fait, différents sont le berger et le laboureur ; et, même si les troupeaux peuvent paître dans un champ, il y a bel et bien des différences entre un gardien de gros bétail et un bouvier. En effet, le troupeau de gros bétail ne crée pas ce qui pousse dans le champ, mais il l'arrache avec ses dents. À l'inverse, le bœuf sous le joug fait que les céréales poussent mieux dans les champs cultivés ainsi que le fourrage dans ceux que l'on laisse en repos.

-
1. Ces propos de la préface sont tenus par l'auteur, Varron.
 2. Varron évoque ici le manque d'assiduité des propriétaires terriens sur leur(s) domaine(s) à la campagne ; selon Varron, ces propriétaires préfèrent résider à Rome où ils peuvent profiter des spectacles donnés à l'occasion des différents Jeux (*Ludi*), comme les représentations théâtrales ou les courses de char au cirque.
 3. Pour le blé, Varron renvoie ici aux importations frumentaires destinées à nourrir la population de Rome ; pour le vin en revanche, celui des îles de la mer Égée était considéré comme un produit de luxe.
 4. Il s'agit donc des environs de Rome ou du Latium. Selon la légende, Romulus, le fondateur de Rome, fut, avec son frère Rémus, recueilli et élevé par le berger Faustulus.
 5. L'expression *contra leges* fait ici difficulté, car *a priori* aucune loi n'interdit de pratiquer l'élevage, à moins qu'il ne s'agisse de terres publiques où il existait une opposition juridique entre l'*ager compascuus*, soumis à la *scriptura*, et les autres types d'*ager publicus* ; toutefois, au début des années trente, lorsque Varron rédige sa préface, l'*ager occupatorius* semble bien avoir disparu, de même que l'ensemble des terres publiques arables (cf. S. T. Roselaar, 2010, p. 286-288). Les *leges* peuvent aussi référer aux clauses d'un contrat de location entre particuliers, ou encore aux « lois naturelles » des différents types de sol adaptés à différents types de production ; voir également les différentes interprétations de S. El

Bouzidi, 2004, p. 177-178. Il convient enfin de ne pas accorder une attention exagérée à cette phrase, qui, du point de vue de la logique interne de la préface, a une fonction de transition. L'idée d'une transformation des champs en prés permet en effet à Varron de passer d'une critique du goût de ses contemporains pour les formes de luxe à la thèse d'une différence (avant tout conceptuelle et méthodologique) entre l'agriculture et l'élevage. La rapide mention de la modification de la vocation agricole des terres sert d'abord à articuler les considérations morales et idéologiques qui ouvrent la préface avec l'introduction du sujet du livre et sa justification.

2, 1, 17

[17] [...] Qui potissimum quaeque pecudum pascatur habenda ratio, nec solum quod faeno fit satura equa aut bos, cum sues hoc uident et quaerant glandem, sed quod hordeum et faba interdum sit quibusdam obiciendum et dandum bubus lupinum et lactariis medica et cytisum.[...]

[17] Il faut tenir compte⁶ de ce que chaque type de bétail préfère manger, et non seulement parce que la jument ou le bœuf sont rassasiés par le foin alors que les cochons l'évitent et recherchent les glands, mais parce qu'il faut parfois proposer à certains de l'orge et des fèves, donner aux bœufs du lupin et aux vaches laitières de la luzerne et de la luzerne en arbre.

6. Ces propos sont tenus par le personnage de [Scrofa](#).

2, 2, 12

[12] Quibus in locis messes sunt factae, inigere est utile duplici de causa, quod et caduca spica saturantur et obtritis stramentis et stercoracione faciunt in annum segetes meliores.[...]

[12] Il est utile⁷ de conduire les moutons aux endroits où l'on a fait les moissons pour deux raisons, parce qu'ils se rassasient des épis tombés et que, en foulant les chaumes et grâce au fumier, ils améliorent les champs pour l'année suivante.

7. Le locuteur est ici le personnage d'[Atticus](#).

2, 2, 19

[19] [...] His quaecumque lubenter uescuntur, ut folia ficulnea et palea, uinacea, furfures obiciuntur modice, ne parum aut nimium saturentur. Vtrumque enim ad corpus alendum inimicum, ut maxime amicum cytisum et medica. Nam et pingues facit facillime et genit lacte.

[19] Tout ce que les brebis aiment manger⁸, comme les feuilles de figuiers et la paille, les marcs de raisin, le son, leur est proposé en quantité modérée pour éviter qu'elles ne soient pas assez ou trop rassasiées. L'un et l'autre en effet sont néfastes pour nourrir leur corps, alors que leur sont tout à fait propices la luzerne en arbre et la luzerne. De fait, elles les engraisent très facilement et leur donnent du lait.

8. Cet exposé sur les brebis et les moutons est tenu par le personnage d'[Atticus](#).

2, 4, 6

[6] Hoc pecus alitur maxime glande, deinde faba et hordeo et cetero frumento, quae res non modo pinguitudinem efficiunt, sed etiam carnis iucundum saporem.[...]

[6] Ce bétail⁹ se nourrit surtout de glands, puis de fèves, d'orge et des autres céréales ; car cela non

seulement les engraisse, mais donne une saveur agréable à leur viande.

9. Il s'agit des porcs. Ces propos sont tenus par le personnage de [Scrofa](#).

2, 6, 4

[4] *Commode pascuntur farre et furfuribus hordeaceis.[...]*

[4] On nourrit¹⁰ convenablement les ânes avec de l'amidonner et du son d'orge.

10. L'exposé sur les ânes est le fait du personnage de [Murrius](#).

2, 6, 5

[5] [...] *Greges fiunt fere mercatorum, ut eorum qui e Brundisino aut Apulia asellis dossuariis comportant ad mare oleum aut uinum itemque frumentum aut quid aliut.*

[5] Les troupeaux d'ânes¹¹ que l'on fait sont d'ordinaire ceux des marchands, comme ceux qui, venus du territoire de Brindes ou d'Apulie, transportent à dos d'âne jusqu'à la mer de l'huile ou du vin, et aussi du blé ou tout autre produit.

11. Ces propos sont tenus par le personnage de [Murrius](#).

2, 7, 7

[7] *Equinum pecus pascendum in pratis potissimum herba, in stabulis ac praesepibus arido faeno ; cum pepererunt, hordeo adiecto, bis die data aqua.[...]*

[7] Il faut nourrir¹² les troupeaux de chevaux qui se trouvent dans les prés de préférence avec de l'herbe, ceux qui se trouvent dans des écuries et des stalles avec du foin sec ; quand les juments ont mis bas, en leur ajoutant de l'orge et en leur donnant de l'eau deux fois par jour.

12. Ces propos sont placés dans la bouche de [Luciénus](#), personnage auquel incombe l'exposé sur les chevaux.

2, 7, 11-12

[11] [...] *Quinquemestribus pullis factis, cum redacti sunt in stabulum, obiciendum farinam hordeaciam molitam cum furfuribus, et siquid aliud terra natum libenter edent. [12] Anniculis iam factis dandum hordeum et furfures, usque quaad erunt lactantes.[...]*

[11] Une fois que les poulains¹³ ont cinq mois, quand on les a ramenés à l'écurie, il faut leur proposer de la farine d'orge moulue avec du son, et toute autre production du sol qu'ils aimeront manger. [12] Lorsqu'ils ont un an, il faut leur donner de l'orge et du son tant qu'ils téteront.

13. Ces propos sont tenus par le personnage de [Luciénus](#).

2, 7, 13-14

[13] [...] *Sunt qui dicant post annum et sex menses eculum domari posse, sed melius post trimum, a quo tempore farrago dari solet. Haec enim purgatio maxime necessaria equino pecori. Quod diebus decem facere oportet, nec pati alium ullum cibum*

[13] Il se trouve des gens pour dire¹⁴ qu'un poulain peut être dressé à un an et demi, mais il vaut mieux qu'il ait trois ans, âge à partir duquel on leur donne d'ordinaire de la dragée. En effet, cette purge est tout à fait nécessaire aux troupeaux de chevaux. Il faut faire cela pendant dix

gustare. [14] Ab undecimo die usque ad quartum decimum dandum hordeum, cottidie adicientem minutatim ; quod quarto die feceris, in eo decem diebus proximis manendum.[...]

14. Cet exposé sur les chevaux est tenu par le personnage de [Luciénus](#).

2, 9, 10

[10] Nec non ita panem hordeacium dandum ut non potius eum in lacte des intritum, quod eo consueti cibo uti a pecore non cito desciscunt.[...]

15. Ce discours sur les chiens est tenu par le personnage d'[Articus](#).

jours et refuser qu'ils goûtent de tout autre aliment. [14] Du onzième au quatorzième jour il faut donner de l'orge, en augmentant peu à peu ces rations chaque jour ; il faut en rester à la ration donnée le quatrième jour pendant les dix jours suivants.

[10] Il faut aussi donner aux chiens¹⁵ du pain d'orge, non sans le donner trempé dans du lait, parce qu'une fois habitués à cette nourriture ils ne s'écartent pas du troupeau de sitôt.